



Relevé des décisions du Bureau

Réunion du 1^{er} février 2016 à Marbaix :

ETAIENT PRESENTS : M. Alain POYART, Président ; M. Damien DUCANCHEZ, 1^{er} Vice-Président ; M. Pierre HERBET, 2^{ème} Vice-Président ; M. Philippe LETY, 3^{ème} Vice-Président ; Mme Colette WATREMEZ ; 4^{ème} Vice-Présidente ; Mme Christine BASQUIN, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. Claude CONNART, 7^{ème} Vice-Président ; M. Alain GILLET, 9^{ème} Vice-Président ; M. Ghislain FRANCOIS, 11^{ème} Vice-Président ; M. Daniel JOPEK, 12^{ème} Vice-Président ; M. Fabrice PIOTROWSKI, 13^{ème} Vice-Président ; M. Joël RATTE, 14^{ème} Vice-Président.

EXCUSES : M. Thomas DE SANTIS, 5^{ème} Vice-Président ; Mme Marie-Annick DEZITTER, 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme Mauricette FREHAUT, 10^{ème} Vice-Présidente.

Le point a été fait sur les dossiers suivants :

Modalités de départ de la commune de Noyelles sur Sambre : Le Bureau a validé les transferts financiers ou de biens vers la commune de Noyelles sur Sambre ou l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, il décide donc de contacter par courrier la commune et l'AMVS pour les en informer puis de chiffrer ces transferts.

Modification de la subvention accordée à « l'Observateur » : Le nombre d'emploi présenté en décembre 2015 étant erroné, le Bureau propose de modifier la délibération prise en Conseil (*Passage en Conseil*).

Convention avec les communes pour les accueils collectifs de mineurs de juillet : Le Bureau prend acte de l'accord des communes sur la convention présentée et de la demande de l'une d'entre elles de réviser les modalités financières de mise à disposition des locaux ; il acte que le dispositif reste en l'état en 2016 et qu'une réflexion complémentaire sera menée sur cet aspect à l'horizon 2017.

Situation de « l'Auberge fleurie » et de « l'Hôtel du Marquis » : Les propriétaires de ces immeubles ayant donné leur accord écrit pour que ceux-ci soient acquis par l'Etablissement Public Foncier, le Bureau propose d'établir une convention opérationnelle avec l'EPF pour ces deux immeubles (*Passage en Conseil*).

Organisation du concert « Yves Duteil » : Le Bureau donne son accord pour que les places puissent être vendues par l'office de tourisme du Cœur de l'Avesnois sans prise de commission et propose d'accorder à l'association Rétina une subvention exceptionnelle d'intérêt communautaire d'un montant de 2.000 €.

Appartement de Cartignies : Il est loué à partir du 1^{er} février pour un loyer d'un montant mensuel de 600 €.

Ouverture du cybercentre de Marbaix : Le Bureau valide les nouveaux horaires du cybercentre dans l'attente de recrutement de jeunes en emploi civique.

Subvention pour des connexions satellite : accordée à l'unanimité.

Réunion du 24 février 2016 à Solre le Château :

ETAIENT PRESENTS : M. Alain POYART, Président ; M. Damien DUCANCHEZ, 1^{er} Vice-Président ; M. Pierre HERBET, 2^{ème} Vice-Président ; M. Philippe LETY, 3^{ème} Vice-Président ; Mme Colette WATREMEZ ; 4^{ème} Vice-Présidente ; Mme Christine BASQUIN, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. Claude CONNART, 7^{ème} Vice-Président ; Mme Marie-Annick DEZITTER, 8^{ème} Vice-Présidente ; M. Alain GILLET, 9^{ème} Vice-Président ; Mme Mauricette FREHAUT, 10^{ème} Vice-Présidente ; M. Ghislain FRANCOIS, 11^{ème} Vice-Président ; M. Fabrice PIOTROWSKI, 13^{ème} Vice-Président ; M. Joël RATTE, 14^{ème} Vice-Président.

EXCUSES : M. Thomas DE SANTIS, 5^{ème} Vice-Président ; M. Daniel JOPEK, 12^{ème} Vice-Président.

Le point a été fait sur les dossiers suivants :

Subventions pour des connexions satellites : accordées à l'unanimité.

Futur siège de la 3CA : Le Bureau prend acte du diagramme de Gantt qui prévoit un classement des offres pour fin juin 2016.

Groupe de travail jeunesse : Considérant le volet financier de la convention pluriannuelle entre la 3CA et les communes accueillant un site des ACM de juillet, pour lequel le Bureau avait décidé de maintenir en 2016 la rémunération forfaitaire de 1.000€ et d'entamer une réflexion partagée pour voir comment cette rémunération pourrait évoluer, le Bureau décide de travailler sur le dossier dès juillet prochain en demandant aux communes des informations sur les superficies des bâtiments et sur les modalités d'intervention des employés communaux. D'autres informations seront demandées à partir de septembre.

Modalités de départ de la commune de Noyelles sur Sambre : Le Bureau valide les éléments de chiffrage proposés et décide de les envoyer à la commune de Noyelles sur Sambre et à l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre en vue d'une réunion tripartite organisant le départ.

Proposition de DOB : Le Bureau valide le document présenté et propose d'augmenter la fiscalité de manière à maintenir tous les services (*Passage en Commission Finances puis en Conseil*).

Réunion du 15 mars 2016 à Marbaix :

ETAIENT PRESENTS : M. Damien DUCANCHEZ, 1^{er} Vice-Président ; M. Pierre HERBET, 2^{ème} Vice-Président ; M. Philippe LETY, 3^{ème} Vice-Président ; Mme Colette WATREMEZ ; 4^{ème} Vice-Présidente ; M. Thomas DE SANTIS, 5^{ème} Vice-Président ; Mme Christine BASQUIN, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. Claude CONNART, 7^{ème} Vice-Président ; Mme Marie-Annick DEZITTER, 8^{ème} Vice-Présidente ; M. Alain GILLET, 9^{ème} Vice-Président ; Mme Mauricette FREHAUT, 10^{ème} Vice-Présidente ; M. Ghislain FRANCOIS, 11^{ème} Vice-Président ; M. Daniel JOPEK, 12^{ème} Vice-Président ; M. Fabrice PIOTROWSKI, 13^{ème} Vice-Président.

EXCUSES : M. Alain POYART, Président ; M. Joël RATTE, 14^{ème} Vice-Président

Le point a été fait sur les dossiers suivants :

Dossiers budgétaires : Le Bureau décide de présenter au Conseil le DOB pour lequel la commission finances, personnel et mutualisation a émis un avis favorable.

Subventions aux associations : Le Bureau émet un avis favorable à la majorité pour l'attribution de subventions à ADESSA, A Petits PAS, Canal FM, aux unions commerciales ainsi qu'au GIP Réussir en Sambre-Avesnois (*Passage en Conseil en avril*).

Plan local d'urbanisme intercommunal : Le Bureau fait un point sur la situation des PLU en cours de révision au 31.12.2015. Il décide de contacter les communes afin de savoir si elles souhaitent que la 3CA termine la procédure.

Organisation des ACM de juillet : La commune de Dompierre sur Helpe ne voulant pas respecter les termes de la convention au niveau des inscriptions, le Bureau propose d'informer par courrier les membres du conseil municipal de la situation puis si la situation n'évolue pas rapidement, d'organiser l'accueil sur une autre commune et de répartir les places restantes sur des sites déjà existants.

Aides à la création d'entreprises : accordées à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil de Communauté du 24.03.2016 : validé.